

Code de vie

Responsabilités envers soi-même

▪ VALEURS DE L'ÉCOLE

Politesse, assiduité, engagement et ponctualité; sens des responsabilités; travaux bien faits; bien-être de tous.

▪ BESOINS DES ÉLÈVES

Me sentir bien, compétent, utile et respecté; avoir confiance en moi, être créatif et curieux; développer des compétences transversales et disciplinaires.

MOYENS

1. Je fréquente l'école tous les jours et je suis ponctuel.
2. J'apporte tout le matériel nécessaire pour faire mes travaux et étudier mes leçons.
3. Je remets mes travaux à temps et selon les exigences de mon enseignant.
4. Je porte les vêtements requis pour l'éducation physique: un pantalon sport ou un short, un chandail à manches courtes, des chaussures de course réservées au cours d'éducation physique.
5. Je porte des vêtements convenables appropriés à la vie scolaire et adaptés aux conditions climatiques.
6. J'enlève ma casquette dès que j'entre dans l'école.
7. J'adopte de saines règles de vie (collation santé et repas santé seulement (pas de croustilles, de boissons gazeuses, de chocolat, de bonbons, etc.), pas de gomme à mâcher, sommeil adéquat et bonne hygiène corporelle).
8. J'utilise le matériel permis dans la cour de récréation. Les objets électroniques tels que les téléphones cellulaires, les iPods, iPads et ordinateurs portables ne sont pas autorisés à l'école.
9. Les jouets de la maison ne sont pas autorisés sauf pour les occasions spéciales. Par contre, **en tout temps**, les jeux vidéo ne sont pas permis à l'école, au service de garde et lors des sorties.
10. Les échanges (de cartes ou autres) ne sont pas tolérés.
11. Au son de la cloche, je me calme et j'entre dans l'école en silence.
12. Dans mes déplacements, je marche et je garde le silence.

Responsabilités envers les autres



▪ VALEURS DE L'ÉCOLE

Climat de non-violence, d'empathie et de respect; harmonie, coopération et tolérance; règlement franc des conflits; honnêteté et intégrité.

▪ BESOINS DES ÉLÈVES

Évoluer dans un climat harmonieux, être respecté, me sentir en sécurité dans l'école et dans la cour, communiquer mes idées.

MOYENS

1. Je suis poli et j'agis respectueusement avec mes compagnons et tous les adultes.
2. Je refuse toute forme de violence physique, verbale et psychologique.
3. J'aide les élèves qui se font intimider en prévenant un adulte.
4. J'accepte que tous les élèves participent aux activités de notre école.
5. Je me déplace en silence dans l'école pour respecter le climat de travail.
6. Je participe de façon constructive aux travaux d'équipe.
7. J'apporte aux *objets perdus* les objets qui ne m'appartiennent pas.

Responsabilités envers l'environnement

▪ VALEURS DE L'ÉCOLE

Préserver la qualité de l'environnement; ordre, propreté et utilisation respectueuse des ressources matérielles mises à sa disposition.

▪ BESOINS DES ÉLÈVES

Vivre dans un environnement sécuritaire, sain et propre.

MOYENS

1. Je dépose mes déchets dans la poubelle ou dans un bac de recyclage.
2. Je prends soin du matériel fourni par l'école : casiers, pupitres, chaises, livres, etc.
3. Je range proprement mes vêtements dans le casier.
4. Je range tout mon matériel dans mon pupitre.
5. Je respecte les travaux et les affiches exposés sur les murs et les babillards de l'école.



Responsabilités à l'heure du dîner

▪ VALEURS DE L'ÉCOLE

Politesse; qualité de vie; savoir-vivre; respect de tous les adultes et des autres élèves.

▪ BESOINS DES ÉLÈVES

Prendre le repas dans un environnement calme, propre et sécuritaire.

MOYENS

1. Dans les escaliers, les corridors et dans la salle des dîneurs, je me déplace en silence et en marchant.
2. Je respecte les consignes données par tous les adultes.
3. Je reste assis et je mange proprement.
4. J'évite le gaspillage.
5. Je parle à voix basse et je lève la main si j'ai besoin d'aide.
6. Je prends soin de ma boîte à lunch et je respecte celle des autres élèves.
7. Les sorties à l'heure du dîner (ex : dîner au restaurant) ne sont pas permises sauf si un parent accompagne les élèves et que l'école en est informée.



VIOLENCE ET INTIMIDATION

Tout geste de violence ou d'intimidation sera automatiquement référé à la direction qui procèdera à l'intervention en conformité avec notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Lors d'un incident de violence ou d'intimidation, les sanctions peuvent aller d'un avertissement verbal jusqu'à l'expulsion conformément à l'article 96.27 de la LIP. Les sanctions seront déterminées après analyse de la situation en termes de durée, de fréquence, de gravité, de légalité et d'intensité.

Voici quelques exemples de sanction :

- Avertissement verbal ou écrit
- Réflexion écrite ou lettre d'excuse avec la signature des parents
- Convocation de mes parents à l'école
- Reprise de temps
- Retrait des récréations ou du lieu de conflit
- Retenue
- Retrait d'une activité spéciale ou d'une sortie
- Retrait provisoire d'un objet non approprié (ex. : téléphone cellulaire)
- Travail communautaire
- Rendre service à la personne avec qui il y a eu conflit
- Suspension à l'interne et/ou à l'externe
- Autres



MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

AIDE-MÉMOIRE

1. Violence verbale (insultes, injures, humiliation, etc.)

La violence verbale se définit comme cette *violence quotidienne* qui mise sur les *insultes*, les *injures* et *l'humiliation* pour donner à son auteur (ou ses auteurs) du pouvoir sur les autres.

2. Intimidation

Pour qu'il y ait intimidation, 3 phénomènes doivent être présent simultanément :

- *L'intention* de nuire.
- *L'abus* de pouvoir.
- *La répétition* de l'abus.

Généralement dans une relation d'intimidation on assiste à une *relation abusive* où le jeune agressé se sent impuissant et n'arrive pas à se défendre, tandis que le jeune qui intimide développe un *mode relationnel basé sur la violence* et l'abus de pouvoir. L'intimidation s'exprime de différentes manières selon l'âge de l'enfant.

3. Cyberintimidation

La *cyberintimidation* consiste en l'utilisation de la *technologie des communications* (courriels, sites Web, clavardage, messageries instantanées et messages textes (SMS)) pour faire de l'intimidation. Elle privilégie particulièrement le *mépris* et les *rumeurs malveillantes* pour arriver à ses fins.

4. Discrimination (basée sur l'origine ethnique, un handicap, la religion, allure physique, etc.)

Inégalité de traitement fondé sur un critère subjectif comme l'origine, le sexe, un handicap, une religion ou autre, *visant à exclure* une personne ou un groupe de personnes. Il s'agit en fait *d'isoler un individu* ou de *séparer un groupe social* des autres en le maltraitant.

5. Taxage (vol qualifié)

Le *taxage* est une action posée par un jeune ou un groupe de jeune à l'endroit d'un autre dont le but est *d'extorquer* et de s'appropriier soit des biens ou de l'argent et ce, en échange d'un *droit de passage* vers un lieu particulier (comme l'école) ou *d'un certain plaisir*. Le taxage est considéré par la loi comme un vol qualifié. Il est donc, par conséquent, assujetti au code criminel.

6. Violence physique (bagarre, coups de poing, coups de pieds, faire trébucher, pousser, etc.) ou agression avec un objet (bâton, chaise, etc.)

7. Damage aux biens personnels des jeunes ou des adultes et damage aux biens publics.